

## APPEL A PROJETS

**Une démarche  
Deux pays  
Trois régions  
3 sites, 3 manifestations  
24 équipes artistiques  
24 créations IN SITU**

**COMINES-WARNETON – IEPER  
VILLENEUVE D'ASCQ**

### OPEN SITES

Manifestation de création contemporaine transfrontalière  
qui interroge les artistes  
sur l'empreinte sociale, économique, culturelle, historique, et paysagère  
de 3 territoires situés de part et d'autre de la frontière franco-belge.

## 2023

### VISITES DES SITES DE CREATION

Une visite des sites mis à disposition des artistes est proposée par les organisateurs aux artistes intéressés les vendredi 1 et samedi 2 décembre 2023 :

- **Courts-Circuits** : ces deux jours à 10h pour la visite des commerces locaux (Comines-Warneton) | Réservation obligatoire au +32(0)56.56.15.15 ou sur [e.biquet@cccw.be](mailto:e.biquet@cccw.be).
  - **Sporen** : ces deux jours à 13h pour la visite des remparts d'Ieper | Réservation obligatoire au +32(0)57.23.94.80 ou sur [els.verlinde@ieper.be](mailto:els.verlinde@ieper.be).
  - **Entre-Lacs** : ces deux jours à 15 h pour la visite de la chaîne des lacs à Villeneuve d'Ascq | Réservation obligatoire au +33(0)3.20.05.48.91 ou sur [contact@atelier-2.com](mailto:contact@atelier-2.com)
- Le point de rendez-vous vous sera communiqué lors de votre inscription.

## 2024

### DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE 08 janvier 2024

- **Entre-Lacs a lieu du lundi 3 juin au 07 juillet 2024** sur la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR).  
Durant une semaine de 6 jours – du 3 juin au 8 juin 2024 –, 7 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique intégrée dans un parcours. Cette œuvre in situ devra être aquatique ou aérienne, non-terrestre.
- **Sporen a lieu du lundi 9 septembre au dimanche 29 septembre 2024** sur ou autour des remparts entre la Porte de Menin (Menenpoort) et la Porte de Lille (Rijselpoort) d'Ieper.  
Durant une semaine de 6 jours – du 9 au 14 septembre –, 8 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale axée sur le paysage historique.
- **Courts-Circuits a lieu du lundi 23 septembre au samedi 12 octobre 2024** en partenariat avec les commerces locaux de Comines-Warneton.  
Durant une semaine – du 23 au 27 septembre –, 7 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale inspirée par l'activité d'un commerçant local.

## 2025

- Edition et diffusion d'un catalogue-reportage bilingue, français et néerlandais.

## REGLEMENT

### Contexte :

#### OPEN SITES

Le rapprochement d'Entre-Lacs, Sporen, et Courts-Circuits, réunis sous OPEN SITES, trouve sa source dans quelques convergences fondamentales :

- une volonté d'appuyer les manifestations sur des spécificités locales nées de ressources naturelles, historiques ou économiques : les lacs pour Villeneuve d'Ascq, les paysages historiques pour Ieper, le commerce pour Comines-Warneton.
- la sensibilisation à l'art contemporain par le rapprochement des publics et des artistes, non pas dans des espaces convenus tels musées ou galeries, mais dans des lieux communs.
- et, par extension, le travail des artistes in situ, amenant ainsi habitants et publics, par le biais d'espaces revisités et de questionnements, à regarder et à considérer leurs espaces de vie autrement.
- Une volonté de soutenir la création artistique par la diffusion et l'aide aux plasticiens dans la création d'installations in situ.
- Une volonté de rapprocher les populations des trois régions – française, belge wallonne et belge flamande – au sein d'un territoire unique, l'Eurométropole.

Le règlement, sa diffusion et la sélection des artistes sur base des dossiers de candidature sont réalisés en commun par les trois organisateurs.

L'Atelier 2 – arts plastiques à Villeneuve d'Ascq, le Centre culturel MJC de Comines-Warneton et Het CultuurCentrum Het Perron d'Ieper sont néanmoins trois associations distinctes et – hormis le partenariat étroit établi pour l'appel à projets et pour la sélection des artistes – chaque association agit en toute autonomie et est responsable pour la manifestation qu'elle organise : l'Atelier 2 – arts plastiques pour Entre-Lacs, le Centre culturel MJC pour Courts-Circuits et Het CultuurCentrum Het Perron pour Sporen.

#### Plus d'information sur le contexte des deux manifestations sur [www.opensites.org](http://www.opensites.org)

*OPEN SITES a vocation à soutenir et valoriser la création in situ. En conséquence, une attention particulière sera portée aux propositions artistiques prenant réellement en compte les spécificités des espaces presentis ainsi que les proportions qu'elles induisent.*

**Entre-Lacs** a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales où l'eau est essentielle. L'espace aquatique et l'œuvre doivent être en relation. Ainsi, l'œuvre peut être aquatique, aérienne ou les deux, elle doit être non – terrestre.

L'événement s'inscrit dans le contexte de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR). L'eau comme matériau et aussi comme symbolique : l'œuvre devant être positionnée sur la chaîne des lacs villeneuvois (voir détails et situation sur [www.opensites.org](http://www.opensites.org)).

**Sporen** a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales axées sur le paysage façonné par l'Homme et la Nature. Sporen met en lumière les traces de l'intervention humaine dans le paysage et la façon dont la nature a reconquis le territoire.

L'œuvre peut être terrestre, aquatique ou aérienne. Les œuvres devront être réalisées sur ou autour des remparts entre la Porte de Menin (Menenpoort) et la Porte de Lille (Rijselpoort). Les remparts sont des témoins historiques de

# OPEN SITES

Rencontre et création | Eurométropole  
Ontmoeting en creatie | Eurometropool

**Entre-Lacs** | 03/06/24 > 07/07/24

FR - Villeneuve d'Ascq  
Création au cœur d'un  
territoire aquatique

**Sporen** | 09/09/24 > 29/09/24

B - Ieper  
Création sur le thème des  
paysages urbains

**Courts-Circuits** | 23/09/24 > 12/10/24

B - Comines-Warneton  
Création sur le thème de  
l'économie locale

l'intervention humaine dans le paysage. Ils constituent aujourd'hui une ceinture verte autour de la ville d'Ieper, dont la nature a partiellement repris possession (voir détails et situation sur [www.opensites.org](http://www.opensites.org)).

**Courts-Circuits** interroge le territoire et met en valeur les particularités économiques locales (circuit court) par la création artistique plastique comme catalyseur des savoir-faire locaux. Entreprises, artisans, commerçants soucieux de partager leur passion, curieux de découvrir d'autres potentiels sont mis à contribution pour accueillir un artiste qui apportera un regard décalé et innovant sur les services qu'ils proposent ou les matières qu'ils manipulent au quotidien. Celles-ci peuvent être utilisées soit comme matériau, soit comme thématique de l'œuvre.

Toute matière exploitée par un commerce local, associée aux caractéristiques du territoire cominois, constituent le socle de la manifestation.

Les œuvres abouties pourront relever de tous les domaines des arts plastiques : installation, vidéo, photographie, assemblage, sculpture, arts numériques, etc. Elles seront installées dans des espaces convenus entre le Centre culturel, le SIDEC, l'ADL et les commerces partenaires. (voir détails et présentation des commerces partenaires sur [www.opensites.org](http://www.opensites.org)).

## Dotation

8 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à chacune des trois manifestations.

Entre-Lacs, Courts-Circuits et Sporen sont dotés d'un budget artistique identique réparti en **indemnités de 1.600 € par projet sélectionné et abouti**. L'indemnité est versée à l'issue de l'événement, sur base d'une facture libellée par l'artiste. Les organisateurs se réservent le droit soit de réduire, soit d'annuler l'indemnité si le projet n'est pas abouti.

Cette participation financière d'aide à la création, d'un montant de 1600 € (mille six cents euros) est versée à l'artiste en contrepartie d'un ou des éléments suivants :

- Une facture toutes charges comprises, émise par l'artiste.
- Des factures « matériel », se référant à la création de l'œuvre
- Des titres de transports du domicile jusqu'au lieu de l'intervention artistique et retour, soit d'un défraiement équivalent.

Ces éléments peuvent, le cas échéant, être cumulés mais ne pourront en aucun cas conduire à une indemnité - octroyée à l'artiste - supérieure à 1600€. L'artiste s'engage donc à prendre en charge les frais qui ne seraient pas couverts par ce montant.

**Sont également pris en charge par les organisateurs** l'hébergement, petits déjeuners et repas du midi du lundi au vendredi.

## Sélection des candidats

La sélection des candidats admis à participer s'effectue par un **comité de sélection unique Entre-lacs | Courts-Circuits | Sporen** sur base d'un dossier dans lequel le candidat présente le projet artistique qu'il entend développer dans le cadre de la manifestation, ainsi que les références (réalisations, cursus, croquis) permettant d'augurer l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.

Les critères retenus par le comité de sélection pour l'étude des dossiers de candidature sont :

- Œuvre in situ en dialogue avec l'histoire du lieu/ (ou l'activité du commerce pour Courts-Circuits), sa fonction actuelle, sa disposition, ses caractéristiques physiques, etc.
- Œuvre in situ : œuvre à l'échelle du lieu dans lequel elle s'installe

# OPEN SITES

Rencontre et création | Eurométropole  
Ontmoeting en creatie | Eurometropool

**Entre-Lacs** | 03/06/24 > 07/07/24

FR - Villeneuve d'Ascq  
Création au coeur d'un  
territoire aquatique

**Sporen** | 09/09/24 > 29/09/24

B - Ieper  
Création sur le thème des  
paysages urbains

**Courts-Circuits** | 23/09/24 > 12/10/24

B - Comines-Warneton  
Création sur le thème de  
l'économie locale

- Qualités plastiques et esthétiques
- Faisabilité technique (croquis, dimensions, plan ou schéma technique)
- Réponse de l'œuvre donnée au thème de la manifestation
- Originalité de l'œuvre
- Construction privilégiée sur place, fabrication en amont limitée au minimum.

**Le dossier de candidature doit être introduit pour le 8 janvier 2024 au plus tard.**

Il peut être adressé : sous format pdf de 12 pages maximum, hors fiche technique, idéalement via WeTransfer (www.wetransfer.com)

- **Les candidatures pour Entre-Lacs** : à l'Atelier 2 – arts plastiques [contact@atelier-2.com](mailto:contact@atelier-2.com)
- **Les candidatures pour Courts-Circuits** : à Centre culturel MJC, [e.biguet@cccw.be](mailto:e.biguet@cccw.be)
- **Les candidatures pour Sporen** : à CultuurCentrum Het Perron, [els.verlinde@ieper.be](mailto:els.verlinde@ieper.be)

Le dossier comprendra :

#### **Cas N°1 – participation à titre individuel**

- Un curriculum vitae
- Une photocopie ou un scan de la carte d'identité (recto/verso)
- Un dossier présentant toute trace de travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse, ...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
- Des photographies d'œuvres récentes, avec dimensions.
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés

#### **Cas N°2 – participation en groupe**

- La composition du groupe (noms, prénoms et coordonnées)
- Par membre :
  - Un curriculum vitae
  - Une photocopie ou un scan de la carte d'identité (recto/verso)
  - Un dossier présentant toute trace de travail (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du groupe
  - Des photographies d'œuvres récentes avec dimensions
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés

**Le dossier complet (hors fiche technique) ne peut comporter plus de 12 pages.**

**L'envoi des documents dans un seul et unique dossier pdf serait apprécié.**

Par le fait de son inscription, le candidat ou le groupe souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel et sont communiquées personnellement aux candidats pour mi-février 2024 au plus tard, sans que le comité de sélection soit tenu de justifier ses décisions.

Le comité de sélection est composé de :

- Représentants du CultuurCentrum Het Perron d'Ieper
- Représentants du Centre culturel MJC de Comines
- Représentants de l'Atelier 2 – arts plastiques à Villeneuve d'Ascq
- Représentants de l'Espace Naturel Lille Métropole
- Représentants de l'ADL et du SIDEC de Comines-Warneton
- Représentants des commerçants cominois (Courts-circuits)
- Représentants des trois communes

- Représentants des Chargés Ministériels arts plastiques des trois territoires
- Représentants des structures représentatives des arts visuels des trois territoires

## Cahier des charges

### Dates des résidences et présence requise des artistes

**Entre-Lacs** : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 3 au vendredi 7 juin 2024

**Sporen** : la réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 5 au vendredi 9 septembre 2024

**Courts-Circuits** : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 23 au vendredi 27 septembre 2024.

La présence des artistes sur le site est obligatoire du mercredi au vendredi, et leur présence est vivement souhaitée au vernissage/fête d'ouverture.

Durant toute la durée de la manifestation, le public est invité à visiter les artistes au travail et les contacts sont encouragés notamment par la présence de guides/médiateurs sur le site.

### Artistes admis à participer

8 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à chacune des trois manifestations.

La manifestation est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins.

La participation peut se faire à titre individuel ou en groupe. Les groupes ne peuvent pas comporter plus de trois participants. Chaque groupe peut néanmoins se faire aider par d'autres participants non indemnisés et non pris en charge par l'organisation.

Plusieurs projets (maximum 2 par manifestation) peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour Courts-Circuits, soit pour Sporen.

Dans ce cas, un dossier complet doit être envoyé pour chaque projet introduit.

### Durabilité de l'œuvre

Au terme de cinq jours de résidence, l'œuvre reste en place le temps de l'événement. L'organisateur, avec l'accord de l'artiste peut opter pour conserver l'œuvre en l'état sur un terme plus long.

Aussi devront être considérées avec la plus grande vigilance les contraintes du travail en extérieur :

- Contraintes climatiques et météorologiques,
- Contraintes aquatiques et maîtrise des masses / poids / volumes
- Vandalisme
- Utilisation de matériaux adaptés pour la durée de l'événement
- Respect des échelles dans l'espace extérieur : l'œuvre doit prendre réellement en considération l'espace qui l'accueille. Elle lui est dédiée.

### Situation des œuvres et matériaux

Pour chacune des trois manifestations, les lieux proposés au travail des artistes sont décrits en détail sur [www.opensites.org](http://www.opensites.org)

L'emplacement du travail de l'artiste sur les sites mis à disposition doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable entre l'artiste et l'organisateur qui se chargera, si nécessaire, d'obtenir les accords utiles auprès des pouvoirs publics, des commerçants ou des particuliers.

Tous les matériaux peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne présentent pas de danger, notamment de détérioration et/ou de pollution des espaces et vis-à-vis des publics, des commerçants et/ou riverains.

Les éléments préfabriqués doivent être accessoires dans le projet réalisé et le travail in situ doit être prépondérant.

# OPEN SITES

Rencontre et création | Eurométropole  
Ontmoeting en creatie | Eurometropool

**Entre-Lacs** | 03/06/24 > 07/07/24

FR - Villeneuve d'Ascq  
Création au coeur d'un  
territoire aquatique

**Sporen** | 09/09/24 > 29/09/24

B - Ieper  
Création sur le thème des  
paysages urbains

**Courts-Circuits** | 23/09/24 > 12/10/24

B - Comines-Warneton  
Création sur le thème de  
l'économie locale

Les candidats sont tenus d'apporter tout outillage nécessaire à leur travail, ainsi que tout matériau qui n'est pas cité ci-dessous et qui serait nécessaire à leur travail. L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités et des demandes.

Dans la mesure du possible, la fourniture des matériaux végétaux (via Service technique communal – Ieper ou via ENLM – Entre-Lacs) pourra faire l'objet d'une entente avec les organisateurs.

Concernant Courts-Circuits, les quantités de fournitures (matériaux ou rebuts) à mettre à disposition de l'artiste par les organisateurs devront impérativement être négociées au préalable et par écrit entre l'artiste, le commerçant partenaire et l'organisateur. Les quantités à fournir devront être précisément calculées par les artistes car il n'est pas garanti qu'un réapprovisionnement durant la semaine de création pourra avoir lieu. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour la qualité et la quantité de ces matériaux.

Toute fourniture autre que celles précisées ci-dessus peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste en matière de transport et de commande. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de son dossier de candidature.

## Remise en ordre des sites et assurances

Les œuvres réalisées sur place restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à la charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard :

- pour Entre-Lacs : le lundi 19 juillet 2024
- pour Sporen : le lundi 8 octobre 2024
- pour Courts-Circuits : le mardi 15 octobre 2024

et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

De même, tout ce qui n'aura pas été enlevé du site par les artistes aux dates citées ci-dessus sera enlevé par les organisateurs sans qu'ils soient tenus responsables de la perte ou de la détérioration éventuelles des dits objets.

L'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq, pour Entre-Lacs, le Centre culturel de Comines-Warneton, pour Courts-Circuits, et le centre culturel d'Ieper, pour Sporen, assurent les artistes en responsabilité civile durant la période de la manifestation. Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail et/ou à l'œuvre.

## Droit à l'image – médiation - édition

- Les candidats sélectionnés acceptent que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées – et ce, sans faire naître le moindre droit – dans tout document relatif, à Sporen à Courts-Circuits, et à Entre-Lacs (médiations, catalogue, invitation, affiche, vidéo, ...)
- Le site [www.opensites.org](http://www.opensites.org) donne toutes les explications utiles et détaillées sur le contexte dans lequel s'inscrivent les 2 manifestations et sur les espaces proposés pour le travail des artistes.

# OPEN SITES

Rencontre et création | Eurométropole  
Ontmoeting en creatie | Eurometropool

**Entre-Lacs** | 03/06/24 > 07/07/24

FR - Villeneuve d'Ascq  
Création au coeur d'un  
territoire aquatique

**Sporen** | 09/09/24 > 29/09/24

B - Ieper  
Création sur le thème des  
paysages urbains

**Courts-Circuits** | 23/09/24 > 12/10/24

B - Comines-Warneton  
Création sur le thème de  
l'économie locale

## ORGANISATION ET INFORMATIONS

Entre  
Lacs

atelier<sup>2</sup>

ARTS PLASTIQUES

**Atelier 2 - arts plastiques à Villeneuve d'Ascq (FR)**

[www.atelier-2.com](http://www.atelier-2.com) | [contact@atelier-2.com](mailto:contact@atelier-2.com) | +33(0)3.20.05.48.91

**Partenaires :** Ville de Villeneuve d'Ascq, Espace Naturel Lille Métropole, Conseil Régional Hauts-de-France, Métropole Européenne de Lille



cccw.be

**Centre culturel MJC de Comines-Warneton (BE)**

[www.cccw.be](http://www.cccw.be) | [e.biguet@cccw.be](mailto:e.biguet@cccw.be) | +32(0)56.56.15.15

**Partenaires :** Ville de Comines-Warneton, Fédération Wallonie-Bruxelles, Province de Hainaut, SIDEK, ADL, Commerçants cominois

sporen



CultuurCentrum  
Het Perron

**CultuurCentrum Het Perron à Ieper (BE)**

[www.hetperron.be](http://www.hetperron.be) | [info@sporen-ieper.eu](mailto:info@sporen-ieper.eu) | + 32 (0)57.23.94.80

**Partenaire :** Ville d'Ieper



EUROMÉTROPOLE  
EUROMETROPOOL  
LILLE - KORTRIJK - TOURNAI

Open Sites est labellisé Eurométropole



## FICHE TECHNIQUE

faisant partie intégrante du dossier candidature

Cochez la case adéquate :

- Entre-Lacs
- Courts-Circuits
- Sporen

**Une seule fiche technique par projet.**

1. Coordonnées du ou des candidat(s) composant le groupe (max. 3 personnes)

Nom	Tél.
Prénom	
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	

2. Personne responsable du groupe et avec laquelle les contacts seront pris pour l'organisation concrète du séjour et du travail des artistes :

3. Description du travail envisagé

**Joindre impérativement un schéma AVEC DIMENSIONS et des explications techniques détaillées en annexe**

4. Description de la partie du projet réalisée en atelier et de la partie réalisée in situ.

La partie réalisée in situ doit être nettement prépondérante sur la partie réalisée en atelier.

5. Lieu(x) ou type de lieux souhaité(s) pour l'installation du travail

Précisez ici si votre projet demande un lieu bien particulier. Le cas échéant, il est indispensable de mentionner précisément lequel en prévoyant idéalement un lieu alternatif. La description des lieux mis à disposition des artistes est consultable

6. Liste des matériaux et outils utilisés

a. Quels sont les matériaux amenés par vous-même ?

b. Quels sont les éléments à fournir par l'Espace Naturel Lille Métropole, la ville d'Ieper, ou le(s) commerçant(s) de Comines-Warneton.  
Les demandes doivent être précises.

Partie négociable

Partie non négociable

7. Besoins en électricité  
Description complète de l'outillage amené (type, consommation électrique...)

8. Autres remarques :

9. Autres documents obligatoires :
- Curriculum vitae
  - Photocopie de la (ou des) carte(s) d'identité(s)
  - Dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
  - Photographies d'œuvres récentes avec dimensions
  - Schéma avec dimensions et explications techniques détaillées du projet.

Plusieurs projets (maximum 2 par manifestation) peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour Courts-Circuits, soit pour Sporen  
Le cas échéant, chaque dossier doit être complet et comporter toutes les pièces demandées.  
Dans cette éventualité également, il est impératif de parfaitement identifier chaque dossier et les pièces qu'il contient.

**Ce dossier de candidature (12 pages maximum) doit être introduit  
pour le 8 janvier 2024 au plus tard  
et être adressé, selon la ou les manifestation(s) choisie(s) :**

**Candidatures Entre-Lacs**

**Pdf** : à [contact@atelier-2.com](mailto:contact@atelier-2.com) idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

**Candidatures Courts-Circuits**

**Pdf** : à [e.biguet@cccw.be](mailto:e.biguet@cccw.be) idéalement via WeTransfer ou outil équivalent

**Candidatures Sporen**

**Pdf** : à [els.verlinde@ieper.be](mailto:els.verlinde@ieper.be) idéalement via WeTransfer ou outil équivalent.